Commission scolaire des Patriotes

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 6 MAI 2015

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 14, NUMÉRO 9

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 5 mai 2015.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

— Le Conseil a adopté le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*. Il abrogera et remplacera, à partir du 13 mai, les règlements suivants dont la révision était rendue nécessaire en raison des modifications législatives apportées au cours des dernières années.

  » Règlement nº 1-2009 sur la délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs

  » Règlement nº 2-2009 concernant l'authenticité des documents

  » Règlement nº 4-2009 Règlement sur la délégation de certaines fonctions dévolues au dirigeant de l'organisme par la Loi sur les contrats des organismes publics (LRQ c. C-65.1), ses règlements afférents et la Politique de gestion contractuelle du Conseil du trésor

— Le Conseil a adopté la *Directive sur les contrats de services* en réponse à la décision CT-214548 du Conseil du trésor.

  La directrice du Service du secrétariat général et des communications a été mandatée afin de transmettre copie au Conseil du trésor dans les 30 jours de la présente.

— Le Conseil a autorisé la tenue des consultations suivantes :

  » projet de révision du *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes*

  La date de retour des avis sur cette consultation est fixée au 16 juin 2015.

  » projet de révision de la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*

  La date de retour des avis sur cette consultation est fixée au 12 juin 2015.

— Les membres du Conseil ont pris acte de l'état de situation des économies qui devraient s'élever à 4 037 000 $ pour l'année 2014-2015 comme suite à la mise en place du plan de redressement de 5 160 000 $ adopté par le Conseil des commissaires lors de la séance en ajournement du 2 septembre 2014.

— Les membres du Conseil ont autorisé la présidente et le directeur général à signer tous les documents nécessaires avec la Ville de Chambly, afin de convenir de l'acquisition d'un terrain municipal à même le site du parc des Patriotes, pour la construction d'une nouvelle école primaire. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport avait consenti en août 2014 à la construction de cette école. Par ailleurs, il est d'usage que la ville où sera construite une nouvelle école cède gratuitement le terrain nécessaire pour ce faire.

PROCHAINE SÉANCE EN AJOURNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 26 mai 2015, à 20 h 00

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

IRIS MONTINI